



## Procès-verbal de la réunion du bureau du 23 Septembre 2025

Le vingt trois septembre deux mille vingt cinq à 20h10, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents, Comité directeur : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, Cynthia BOGIRAUD secrétaire, Pascal RIVIERE, Jonathan DELGRANGE, David DERASSE.

Invités :

Ludovic POLLET, Directeur Sportif  
Mohamed ZAMMIT, éducateur Séniors 1  
Arnaud NAUTET, dirigeant Séniors 1  
Alban MARIAUD, éducateur Séniors 2  
Allan BOURGOIS, dirigeant Séniors 2  
Jérémy DI NOTA, capitaine Séniors 2

Absent excusé : Mohamed BOUKHIER

\_\_\_\_\_ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

\_\_\_\_\_ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Point sur les faits de violences d'après match du 21/09/2025
2. Décisions de sanctions
3. Question diverses

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

### **Sujet N° 1 : Point sur les faits de violences d'après match du 21/09/2025**

#### **Objet de la réunion**

Le comité s'est réuni en séance extraordinaire à la suite de faits de violences survenus après le match Senior 1 – D3 du dimanche 21 septembre 2025, opposant notre équipe à l'équipe du RC La Baie, match joué à domicile au stade Intercommunal du Pays de Fayence.

#### **Exposé des faits par le Président**

- Les incidents de violence en tribunes et aux abords du terrain impliquant des spectateurs visiteurs, dont certains membres de familles de joueurs.
- Son échange téléphonique avec le Président du RC La Baie suite aux faits.
- Sa convocation officielle à la gendarmerie le 23 septembre 2025 à 9h30, suite à l'intervention des forces de l'ordre au stade.

- L'information donnée par la gendarmerie selon laquelle plusieurs interventions avaient déjà eu lieu sur ce stade et qu'un rapport serait transmis au Préfet du Var.
- L'attente des observations du District, notamment au regard du rapport de l'arbitre.

### **Tour de table et échanges entre les dirigeants, assistants et capitaine**

Les faits en détail : selon les informations partagées par tous les présents :

Des faits de violence ont été déclenchés à l'issue du match, en dehors du terrain, provoquant des affrontements entre les deux clubs. L'initiateur est le frère d'un joueur licencié ayant joué le match, lui-même licencié FFF dans un autre club. Il a pris à parti un joueur du RC La Baie qui n'a pas eu un comportement irréprochable envers son frère durant le match. Il a été ensuite rejoint par d'autres personnes provoquant des affrontements, en bas des tribunes, pour finir sur le parking.

L'arbitre a appelé la gendarmerie. Il s'agit du même arbitre présent le jour de l'introduction de l'arme blanche sur le terrain lors d'un précédent match.

### **Personnes impliquées dans les faits**

Selon les informations recueillies :

Le protagonistes sont :

- Ayoub MKHININI: licencié FFF d'un autre club, frère de joueur, visiteur le 22/09/2025
- Rayene MKHININI : licencié FCPF, joueur du match du 22/09/2025
- Sofiane AOUICHE : licencié FCPF, joueur du match du 22/09/2025
- Oussama AOUICHE : adhérent du club, paiement partiel de sa cotisation n'ayant pas permis l'établissement de la licence, visiteur le 22/09/2025

### **Conclusion de la situation**

Le club va certainement être convoqué en commission de discipline à laquelle le club devra répondre présent.

Il est redouté une suspension de match plus lourde que la dernière fois, que nous venons à peine de purger qui était de 2 matchs.

Et cette fois, nous redoutons également des sanctions de la part du Préfet, la violence dans le sport étant une cause nationale FFF.

Le président rappelle qu'à chaque convocation au district, situé à La Garde (208km aller et retour), il doit faire le déplacement, souvent en partie sur ses horaires de travail.

Pour cet incident, le président attend que l'ensemble de convoqués du club soient présents contrairement aux fois précédentes.

Les invités (dirigeants, capitaines) ont été remerciés et libérés.

Le comité a poursuivi ses débats à huis clos en présence du Directeur sportif.

### **Sujet N° 2 : Décisions de sanctions**

- Application du règlement intérieur et de la charte spécifique Senior signée en début de saison.

- Convocation en Conseil de discipline des trois adhérents de notre club impliqués.
- Proposition de RDV appelant au dialogue avec MKHININI Ayoub, non adhérent du club.
- Les convocations seront rédigées jeudi 25 septembre 2025 et envoyées par courrier électronique aux personnes citées ci-dessus : Sofiane AOUICHE, Oussama AOUICHE, Rayene MKHININI.
- Un délai de prévenance de 7 jours sera respecté pour la comparution devant le Conseil de discipline, à la date précisée sur la convocation. La date reste à définir.
- Les personnes concernées pourront être assistées d'une personne neutre lors du Conseil.
- en l'absence des protagonistes lors du conseil de discipline, le comité directeur pourra prendre la sanction souhaitée, sans que celle-ci soit discutable, pouvant aller jusqu'à la révocation ferme et immédiate du statut d'adhérent du club.

### **3. Questions diverses**

Échanges sur le groupe WhatsApp de l'équipe au cours de la réunion du 23/09/2025. Le comité a constaté sur le groupe WhatsApp, géré par l'éducateur référent de l'équipe, des messages exprimant un mécontentement sur la tenue de la réunion ce soir-là, perçue comme se faisant au détriment de l'entraînement.

Certains joueurs n'étant pas à jour de leur cotisation ni de leur situation administrative ont été retirés du groupe.

Certaines paroles ont dépassé les règles de respect attendues et pourraient constituer des manquements aux règles fixées par le règlement intérieur et la charte du club. Ces faits seront consignés et, le cas échéant, examinés dans un cadre disciplinaire approprié.

Nous invitons les joueurs présents sur ce groupe à modérer leurs propos et à respecter le club et leurs instances, dont ils ont choisi d'être adhérent et licencié cette saison. Un rappel à l'ordre a été fait par le président sur ce même groupe ce 23/09/2025.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 10.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Prochaine réunion sur convocation.

Le président de séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de séance

Cynthia BOGIRAUD